

Violence conjugale suspectée

Par Loureglou, le 15/03/2022 à 16:43

Bonjour,

Un courrier a été reçu contenant le libellé suivant :

AVIS DE CLASSEMENT A VICTIME

A priori, il s'agirait d'une information destinée à informer une personne au courant de problèmes de violence conjugale, mais pas témoin....

Pouvez vous m'eclairer a ce sujet ?

Je vous en remercie par avance.

Par jodelariege, le 15/03/2022 à 17:33

bonjour

vous devriez enlever d'urgence vos coordonnées à la vue et au su de tout le monde sinon vous allez avoir des appels d'arnaqueurs...

cependant je connais l'avis de classement sans suite ,l'avis à victime mais pas l'avis de classement à victime

est ce vraiment le titre du courrier reçu?

personne ne connaissant le sujet il est difficile d'en dire plus...

Par Louregiou, le 18/03/2022 à 09:14

Bonjour,

Il s'agit bien du libellé cité,en caractère gras,en position d'etre un titre.La lettre elle meme est signé d'un greffier et du procureur.

Le dossier est composé de trois feuilles,tout a fait officiel ainsi que les references et renseignements,tel ,mail,adresse.Il me semble que l'on doit utiliser ces papiers uniquement dans le cas ou l'on conteste le jugement qui prononce la relaxe...

Je vous remercie de m'avoir prevenu du risque d'arnaque...

Mes sinceres salutations

Yves Pelvillain